



Obligation d'effectuer une tâche d'un collègue inapte

Par Arda

Bonsoir je vais essayer d'être assez précis

J'ai un collègue qui a une inaptitude au travail en hauteur délivré par la médecine du travail , je précise que l'on a le même contrat de travail et donc le même métier.

Depuis peu nous avons un nouveau contrôle à faire et cette tâche se trouve en hauteur donc inapte pour lui et donc mon responsable me demande de faire son travail à sa place.

Je précise que cette tâche est un point critique de notre ligne et donc j'aurais la responsabilité de cette tâche seul toute l'année et aussi pour accéder à cette tâche c'est assez accidentogène.

Ma question ai je le droit de refuser de faire ce contrôle dans le poste de mon collègue ? Je précise que dans mon poste cette tâche sera effectuée sans soucis.

cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Votre employeur a le droit de vous affecter aux tâches de son choix, tant qu'elles sont compatibles avec vos fonctions. Comme vous ne voyez pas d'inconvénient à faire ce travail dans le cadre actuel, on voit difficilement comment vous pourriez refuser de remplacer votre collègue.

S'il y a un danger lié à la sécurité, alertez votre hiérarchie.